



OBJET : ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS DE LA PRESIDENTE A MME GARCIER RICHAUD Hélène, 4ème VICE-PRESIDENTE.

La présidente de la CCVUSP ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-9 ;

Vu les statuts de la CCVUSP ;

Considérant que la présidente peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers à d'autres membres du bureau ;

ARRETE N°2023/164

Article 1er : A compter du **17 novembre 2023**, délégation de fonctions est donnée à Mme **GARCIER RICHAUD Hélène, 4^{ème} vice-présidente**, en charge du cadre de vie à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

- **assurer l'exécution et le suivi des décisions en matière de :**
 - **services publics,**
 - **Maison France Services,**
 - **Politique enfance et jeunesse,**
 - **Pays d'Art et d'Histoire (PAH),**
 - **Musées de la vallée,**
 - **Fortifications ,**
 - **Relations avec l'AVPVU,**
 - **Relations avec le Théâtre Durance,**
 - **Relations avec l'EPIC, Ecole artistique de l'Ubaye,**
 - **Communication institutionnelle,**
 - **Représentation extérieure.**

Article 2 : A compter de cette même date, l'intéressée percevra l'indemnité de fonctions des vice-présidents fixée par délibération n°2023/146 du 26/10/2023.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la collectivité et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Barcelonnette,
- Monsieur le trésorier de la CCVUSP.

Fait à Barcelonnette,
Le 17 novembre 2023.

La Présidente,
Mme Elisabeth JACQUES.

Notifié à Mme GARCIER RICHAUD Hélène,
le.....
Signature :



C.C.V.U.S.P

délégations de fonctions